

CONDITIONS DE RÉSERVATION

Du 15 mai au 22 décembre : 30 % d'acompte
Du 23 décembre au 06 janvier : 100 %
Du 05 janvier au 14 mai : 30 % d'acompte

Les réservations sont confirmées au moment où nous recevons les fonds.
Le solde de l'acompte s'établit comme suit :
45 jours avant l'arrivée pour votre séjour du 15 mai au 22 décembre ;
90 jours avant l'arrivée pour votre séjour du 23 décembre au 06 janvier ;
60 jours avant l'arrivée pour votre séjour du 05 janvier au 14 mai.

Annulation

En cas d'annulation, un pourcentage vous sera retenu. En voici les conditions :

Annulation de 45 jours ou + avant l'arrivée : un montant de 25 % sera retenu.
Annulation entre 20 et 45 jours avant l'arrivée : un montant de 50 % sera retenu.
Annulation de 20 jours ou moins avant l'arrivée : la totalité du montant de la location sera retenue.
Les locations du 21 décembre au 06 Janvier ne sont pas remboursables.

SARL Terre des Caraïbes ne prévoit pas de remboursement en cas de conditions météorologiques défavorables comme les ouragans. Par contre, si le voyage sur l'île est rendu impossible pour une telle raison, nous renouvelerons votre location pour une période équivalente dans le courant de l'année suivant vos dates de séjour d'origine.

Résponsabilités

ARL Terre des Caraïbes ne peut pas être tenue responsable d'éventuel dommages causés par l'un des membres de l'équipe de maintenance de la villa.
SARL Terre des Caraïbes, ni les propriétaires ne peuvent être tenus pour responsables d'aucune blessure ou dommages subi par le loueur ou quelque personne du groupe durant le séjour dans la résidence. Le loueur est responsable de tous les actes du groupe ou quiconque invité à la villa durant la période prévue par le contrat de location.

Caution

Nous demandons à tous nos invités de donner un chèque de caution de 2 000 € qui ne sera pas encaissé. Rien n'en sera déduit à moins de dommages causés à la villa ou son contenu pendant la période du séjour.
Un état des lieux sera effectué à l'arrivée et au départ.

Autres informations

L'heure de libération de la (ou des) villa(s) est à midi le jour du départ (à confirmer suivant votre horaire d'avion).

Les villas sont équipées en prises électriques 220 v, nous vous conseillons de prévoir un transformateur si toutefois vous devez utiliser des appareils en 110 v durant votre séjour.

Sur tous ces tarifs une taxe gouvernementale de 5% sera appliquée sur chaque villa.

Un minimum de 7 nuits est demandé si le séjour inclus les nuits du 28 au 31 décembre.

Le paiement complet d'avance est nécessaire pour assurer la réservation, remboursable seulement si l'annulation est reçue par SARL Terre des Caraïbes 30 jours minimum avant l'arrivée.

Le nombre maximum de personnes par villa : 8 personnes
Les services non prévus lors de la demande de devis sont à régler sur place, le jour de la demande (bateaux, petits-déjeuners...)